

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 22 avril 2020 à 15 h
par vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la Ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la Ville
Madame la conseillère Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la Ville
Monsieur le maire Luc Rabouin, Maire de l'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Guy Ouellet, directeur d'arrondissement
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 15 h 04.

CA20 25 0098

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 avril 2020.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Période de questions et requêtes du public.

Aucun membre du public n'est présent.

10 - Période de questions des membres du conseil.

Il est demandé par la conseiller Alex Norris la raison d'être de cette séance extraordinaire.

CA20 25 0099

Affectation d'un montant supplémentaire de 100 000 \$ en provenance des surplus pour avancer la contribution de la Caisse populaire Desjardins du Plateau-Mont-Royal, à être versée dans les revenus de l'arrondissement dès la signature de la convention de partenariat, dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'affecter un montant supplémentaire de 100 000 \$ en provenance des surplus pour avancer la contribution de Desjardins, qui sera versée dans les revenus de l'arrondissement dès la signature de la convention de partenariat.

D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer la présente convention de partenariat et tous les documents relatifs à la présente résolution.

D'entériner la grille de critères pour la sélection des projets soutenus au volet communautaire et la composition du comité de sélection, représentatif des différents intervenants du territoire auprès des organismes communautaires, dont un représentant du bureau de la députée de Mercier afin de refléter la nouvelle participation financière de 50 000 \$ de la députée au Fonds local d'urgence du Plateau-Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1206229001

CA20 25 0100

Autorisation d'une dépense de 328 539, 11 \$, taxes incluses, pour la réalisation de divers travaux en 2020 dans le cadre du Programme de réfection routière en régie de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

ATTENDU QUE l'arrondissement reçoit de nombreuses requêtes concernant des trottoirs, des bordures et de chaussées endommagés;

ATTENDU QUE l'arrondissement priorise, lors de la réalisation de ses travaux, l'entretien de ses infrastructures cyclables, piétonnes et routières;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Division de la voirie, section aqueduc et réfection routière;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin
appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'autoriser une dépense de 328 539,11 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux en régie, y compris les autres dépenses imprévues.

D'autoriser la Division de la voirie, section aqueduc et réfection routière, à exécuter ces travaux en régie par les employés de la Ville, pour un montant maximum de 328 539,11 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1202844001

CA20 25 0101

Avis de motion et adoption du projet du Règlement (2020-04) modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Rabouin, qu'à une prochaine séance du conseil il présentera ou fera présenter pour adoption le projet de règlement 2020-04 – *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal*, afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.01 1197272004

CA20 25 0102

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin
appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 avril 2020. Il est 15 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2020
